

Déclaration liminaire du SNALC Versailles pour la CAPA du 6 mai 2024 portant sur les refus de congé de formation

Une fois de plus le Snalc Versailles soulève son désaccord avec les modalités de cette CAPA qui ne fait qu'examiner les refus de congé de formation.

L'étude des seuls refus à partir de la 3^{ème} demande ne nous permet pas d'analyser de façon rigoureuse et équitable toutes les demandes des collègues

Les groupes de travail ont montré de nombreuses erreurs humaines. Il n'est pas question d'incriminer qui que ce soit, mais simplement de constater que l'erreur est humaine et, dans une académie aussi vaste que Versailles, quasiment inévitable.

Restreindre l'étude des dossiers est toujours source d'inquiétude : n'y a-t-il pas d'autres erreurs ou oublis dans les dossiers ?

La communication des tableaux de classement des demandes et des dossiers des collègues n'a pas pour objet d'allonger la durée des GT, mais de permettre aux organisations syndicales de procéder à des vérifications en amont et pourrait rassurer les collègues quant à la justesse et l'équité de l'ensemble des opérations.

Nous vous remercions.

